Nouvelles d'Europe. Avril 2013. N° 1315

**Y a-t-il un politique dans l’avion ?**

**François Vié.** Chronique hebdomadaire d’actualité sur l’Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9)

Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

Avril 2013.

La crise bancaire à Chypre a donné lieu à une incroyable bavure.

Rappelons que le secteur bancaire chypriote est hypertrophié : 8 fois le PIB de l’île. Les deux grandes banques de Chypre, peu regardantes sur l’identité des déposants, et accordant des taux d’intérêt élevés, ont accueilli beaucoup de fonds russes douteux. Elles ont perdu beaucoup d’argent à la suite de la restructuration des banques grecques, et sont en difficultés. Elles ne peuvent pas, en outre, être renflouées par l’Etat chypriote, trop petit, et lui-même, en mal de financement.

L’Union européenne et le FMI viennent au secours de Chypre avec un prêt de 10 milliards d’euros. Mais ils refusent de renflouer les banques, ce qui nécessiterait 7 milliards supplémentaires. Une mesure exceptionnelle a été prise, consistant à taxer les dépôts bancaires de plus de 100 000 €, ce qui touche essentiellement les fonds russes. Au passage l’Union européenne fait le ménage dans un paradis fiscal et une économie qualifiée d’« économie de casino » : une des deux grandes banques est mise en faillite, l’autre est restructurée. L’attitude de l’Union européenne de remettre de l’ordre dans le système bancaire chypriote est cohérente avec la mise en place au 1er janvier 2014, d’une Union bancaire et d’un contrôle des banques par la BCE.

La bévue vient de la décision, avant que celle-ci ne soit corrigée, de taxer à 6.75% les dépôts bancaires de moins de 100 000 €. Cette décision était inacceptable car elle frappait les ménages les plus modestes. Elle a provoqué un tollé, la réprobation du Parlement européen et a été rejetée par le Parlement chypriote. Elle était en outre incohérente avec la mise en place de l’Union bancaire. Celle-ci comportera, en effet, une garantie européenne des dépôts jusqu’à 100 000 €. Comment envisager de taxer les dépôts de moins de 100 000 € à Chypre, alors que l’on réfléchit dans le même temps à une garantie européenne de ces dépôts ? Il y a là de quoi faire douter les citoyens, des banques, mais aussi de l’Europe.

Ce n’est pas la première fois que des décisions malheureuses sapent la confiance des citoyens en l’Union européenne.

* Le Fonds d’aide aux plus démunis, qui permet d’aider 13 millions de personnes chaque année, a été réduit de 30 % dans les perspectives financières convenues au Conseil européen de février.
* De même, à ce même Conseil, le Fonds d’ajustement à la mondialisation, qui aide les salariés victimes de délocalisation d’entreprises a été réduit de 30 %
* Erasmus, le programme le plus populaire et qui a permis à 3 millions de jeunes de faire une partie de leurs études à l’étranger, est sous-financé.
* Dans le passé, des décisions sur la fabrication du vin rosé ou la teneur en cacao du chocolat, dictées par les lobbies d’industriels, ont choqué les citoyens.

La fausse manœuvre de l’affaire de Chypre met en évidence des défauts majeurs de notre gouvernance européenne :

* Pas de contrôle politique : des mesures aussi maladroites ne peuvent être prises que par des processus qui ignorent les réalités politiques de terrain.
* Pas de responsabilité : les 17 ministres des finances de la zone euro ont donné leur aval à la taxation des petits comptes bancaires, mais ils l’ont fait à la demande du chef de l’Etat chypriote, en présence du FMI et de la BCE. Au total, la complexité du système de décision ne permet pas de désigner un responsable.

Si l’Union veut éviter à l’avenir de se tirer des balles dans le pied par des décisions absurdes, il faut passer à une Europe politique, où des décideurs clairement identifiés, rendent comptent de leurs décisions à un Parlement, c'est-à-dire aux citoyens. C’est ce qu’il faut mettre en chantier dès après les élections de 2014 en révisant les traités européens.